

ANNEXE 2

Respect du code vestimentaire

RÈGLE 7 - Je respecte le code vestimentaire.

- Les mêmes règles s'appliquent peu importe le sexe.
- Je dois avoir une apparence soignée et discrète.
- Je dois porter l'uniforme du Collège tous les jours, de l'arrivée jusqu'au départ puisqu'aucun autre vêtement n'est permis. Outre les chaussures réglementaires, je peux porter des espadrilles à l'arrivée et au départ du Collège.
- Je porte seulement les pièces d'uniforme et les accessoires réglementaires distribués par le fournisseur reconnu par le Collège : Modécole, Academia Chaussures ou Browns Chaussures (collection collège Regina Assumpta).
- Je porte une tenue adaptée à des tâches particulières ou à des événements spéciaux seulement si un membre de la direction l'autorise. Je ne porte aucun vêtement évoquant la violence ou l'appartenance à un groupe quelconque.
- Je peux porter le polo blanc du Collège du premier jour de cours en août au 15 octobre inclusivement et du 15 avril au dernier jour en juin.

COURS SPÉCIALISÉS

Concentration Sports

- Seuls les élèves inscrits à la concentration Sports (1^{re} à 3^e secondaire) doivent se procurer le maillot de bain réglementaire distribué par le fournisseur reconnu par le Collège.

Laboratoire de Science

- Le port du sarrau est obligatoire dans tous les laboratoires et les salles de cours où l'activité l'exige. Il est interdit dans les corridors.

Éducation physique

- Au gymnase, l'élève doit porter les vêtements d'éducation physique exigés. L'élève doit avoir des bas courts et des souliers de course de type « multisports » dont la semelle ne marque pas le plancher. Les souliers de course de style « bottine » sont interdits.